Les Incos et ADAGE

Vous connaissez les incos, mais qu'est-ce qu'ADAGE ?

Infos institutions ou presse

05 juillet 2023

ADAGE, un outils d'accompagnement pour enseignants et élèves.

L'Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle (ADAGE) est une plateforme numérique destinée à favoriser l'éducation artistique et culturelle dans le premier comme dans le second degré. Cette dernière est destinée à tous les acteurs de l'Éducation Artistique et Culturelle (AEC), des porteurs de projet et établissements ou des instances académiques et des partenaires institutionnels de l'Éducation nationale. Tous les professeurs peuvent déposer un projet sur ADAGE. De plus, les établissements scolaires peuvent éditer le parcours « EAC » individuelles des élèves qui attestent de leurs parcours EAC de la maternelle à la terminale.

C'est dans ce cadre, que vous pouvez renseigner votre adhésion au 35e Prix des Incorruptibles sur ADAGE, mais également la participation des élèves au concours d'illustration. Ainsi, ces activités suivent les élèves tout au long de leur parcours scolaire.

ADAGE est bien plus qu'un outil d'évaluation et de suivi de l'éducation artistique et culturelle pour les écoles et établissements. En plus de recenser les projets artistiques et culturels passés et à venir, cette application offre également une base de ressources complète. Elle donne accès à des informations sur les dispositifs, une cartographie des partenaires culturels avec leurs contacts, permet le recensement des aspects culturels des projets scolaires. Vous pouvez également gérer la part collective du Pass Culture sur cette plateforme.

À partir de la 6e, il est également possible de financer le Feuilleton, les correspondances et les rencontres (hors frais annexes) avec la part collective du Pass Culture. Cependant, seuls les coûts d'intervention sont pris en charge par le dispositif. Pour cela, il vous suffit de mentionner qu'une partie de l'animation est prise en charge par le Pass Culture dans votre demande de convention. Une offre vous sera ensuite adressée sur ADAGE.

Soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, le Prix des Incorruptibles a reçu en 2013 l'agrément en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Dans l'article du ministère de l'Éducation nationale, vous y retrouverez une présentation du Prix, le calendrier du 35e Prix et toutes les informations nécessaires pour votre participation.